



**Communiqué de presse  
de l'Union Luxembourgeoise des  
Consommateurs  
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



**L'ULC prend position face au projet de budget de l'État pour 2010**

L'Union Luxembourgeoise des Consommateurs voudrait tout d'abord saluer le fait qu'elle continuera à bénéficier du soutien financier de l'État, qui lui parvient par le biais du ministère de l'Économie. Le gouvernement reconnaît ainsi le travail de l'ULC dans l'intérêt de tous les consommateurs luxembourgeois. Les fins auxquelles l'aide financière de l'État sera affectée seront définies dans le cadre des discussions avec le ministre de l'Économie Jeannot Krecké, qui sont prévues pour le mois d'octobre. L'accent sera mis sur l'information des consommateurs luxembourgeois, les projets en vue d'une meilleure formation du consommateur, et plus particulièrement des jeunes consommateurs, des actions en justice collectives qui pourront être introduites par l'ULC ainsi que la représentation générale des intérêts des consommateurs auprès du gouvernement, du parlement et d'autres institutions.

L'ULC salue expressément le fait que le projet de budget ne prévoit pas d'augmentations d'impôts pour l'année prochaine. Car l'ULC s'engage depuis toujours pour le maintien du pouvoir d'achat des consommateurs luxembourgeois. Nous savons bien que l'économie luxembourgeoise et notamment le commerce de détail ainsi que l'artisanat sont axés sur la demande intérieure. Il en résulte que face à la crise actuelle, c'est la consommation intérieure qui doit faire redémarrer l'économie. Elle est pour ainsi dire la locomotive dont l'économie luxembourgeoise ne peut se passer. La consommation intérieure dépend des habitudes des consommateurs luxembourgeois, tant en matière de dépenses que d'économies. Il est donc bien évident pour l'ULC que le projet de budget ne saurait comporter des mesures susceptibles de diminuer le pouvoir d'achat des consommateurs. Cela vaut également pour les années à venir, surtout si l'on considère que les salariés et les retraités assurent depuis des années le financement d'une partie considérable des recettes fiscales.

Des mesures en faveur de la préservation de l'emploi sont indispensables. L'ULC salue donc le plan gouvernemental pour la relance économique, mais elle comprend également que les programmes d'investissements avec des dépenses s'élevant à des milliards d'euros devront être étalés sur des années. Quant à d'éventuelles futures réductions des investissements de l'État, l'ULC est d'avis qu'il faudra veiller à ce que les domaines de la santé publique et de l'éducation/de la recherche ne soient pas les premières victimes.

L'ULC considère que l'emprunt prévu de 1,5 milliards d'euros, destiné au financement du budget 2010, est tolérable et incontournable si l'on veut renoncer aux augmentations d'impôts. Au cours des années à venir, le taux de croissance du produit intérieur brut du Luxembourg restera certainement bien inférieur aux 5 % enregistrés dans le passé, et une réduction des dépenses semble donc inévitable. Une réduction des subventions p.ex. serait alors le moindre mal. Mais l'ULC exige formellement que les transferts sociaux devront se faire équitablement.

Howald, le 30 septembre 2009